

*Recours au Règlement***LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA****L'ENQUÊTE SUR L'ÉCRASEMENT DE L'APPAREIL D'AIR INDIA—
LES MENACES D'ATTENTAT À LA BOMBE APPAREMMENT
REÇUES**

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Va-t-il confirmer la nouvelle rapportée à l'émission *The Journal* hier soir selon laquelle l'une des bandes magnétiques de mise sur écoute qui a été effacée contenait la preuve qu'Air India avait effectivement reçu des menaces plusieurs semaines, sinon des mois, avant l'attentat à la bombe? Va-t-il confirmer que cela était enregistré sur l'une des bandes magnétiques qui a été effacée?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme je l'ai déclaré à plusieurs reprises aujourd'hui à la Chambre, une enquête en matière criminelle est en cours, et je ne vais rien dire qui puisse compromettre le succès.

M. le Président: La parole est au député de Montréal—Sainte-Marie pour poser une question.

* * *

[Français]

LA CONSTRUCTION NAVALE**L'OCTROI DE MARCHÉS AUX CHANTIERS MARITIMES DU
QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question sera très courte. Dans le journal *Le Devoir* d'aujourd'hui, on lit: «Dans une lettre de Michel Côté à Daniel Johnson, Ottawa avait promis des «contrats volumineux» pour les chantiers maritimes du Québec». Ma question est bien simple: Présentement les trois chantiers maritimes du Québec sont au bord de la faillite. Est-ce que le ministre des Approvisionnements et Services est prêt à respecter son engagement d'accorder des contrats volumineux aux chantiers maritimes du Québec? Si oui, quels sont les contrats que le Québec va avoir?

L'hon. Michel Côté (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, c'est curieux que cette question-là nous vienne justement d'un parti qui s'est occupé de fermer trois raffineries au Québec, qui n'a jamais appuyé l'industrie pétrochimique, qui a pris énormément de temps avant d'appuyer le projet de loi sur les produits pharmaceutiques, et que, aujourd'hui, on vienne nous mentionner qu'on a des intérêts à protéger pour aider les Québécois. Monsieur le Président, la question des chantiers maritimes, nous nous en sommes occupés dès 1984. Nous avons donné des contrats. Nous avons assuré la survie des chantiers maritimes et nous allons continuer de nous préoccuper de l'intérêt des Québécois. Les contrats qui seront octroyés le seront pour nous assurer qu'en tout temps on respecte la concurrence, la qualité et les disparités régionales.

[Traduction]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, plus tôt le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait certaines observations qui certes me visaient directement. Toutefois, en toute justice pour lui et vous-même, monsieur le Président, je me réserve le droit de soulever la question de privilège à la première occasion après avoir lu le texte pour savoir précisément ce qu'il voulait dire et ce qu'il tentait d'insinuer. Il n'aurait certes pas dû agir ainsi à la Chambre, notamment à titre d'ancien premier ministre aujourd'hui devenu ministre des Affaires extérieures.

Je voudrais me réserver le droit de le faire demain après avoir vu le texte exact au compte rendu.

[Français]

M. le Président: Je remercie l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme). J'ai pris avis de sa question de privilège.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT**LA PRÉSENCE DES DÉPUTÉS AUX SÉANCES D'UN COMITÉ**

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ce matin le comité permanent des pêches et des océans a siégé de 9 à 13 heures et a entendu quatre groupes de témoins de la Colombie-Britannique.

Je voudrais que vous me donniez certaines directives au sujet du recours au Règlement que je veux soulever. Les ministériels n'ont jamais été suffisamment nombreux aux séances du comité pour permettre au comité de s'acquitter de ses travaux ou de demander un tirage supplémentaire des procès-verbaux en raison de l'importance de la question pour la Colombie-Britannique, le Québec, Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

En second lieu, nous n'avons pu ni proposer ni adopter de motions portant dépôt de documents ou de preuves. Je me demande simplement si à l'occasion d'un recours au Règlement, Votre Honneur peut dire aux députés comment nous pouvons poursuivre nos travaux quand les députés ministériels ne sont pas présents au comité.

● (1510)

M. le Président: Le député de Skeena a invoqué le Règlement pour exposer certaines de ses préoccupations au sujet de ce qui s'est passé au comité ce matin. Tout d'abord, je voudrais féliciter le député de Skeena (M. Fulton) de ne pas avoir soulevé la question de privilège à cet égard.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Toutefois, je crois que le député a livré son message. La présidence ne peut intervenir, et je pense, étant donné que le gouvernement et l'opposition sont maintenant tous deux au courant de l'affaire, que certaines discussions pourraient apporter une solution.